

## BULLETIN Novembre 2010 D'INFORMATION

## **Juge et parti à l'émission** *The Fifth Estate*

es membres qui ont regardé l'émission The Fifth Estate diffusée le 12 novembre à la chaîne CBC pourraient être justifiés d'avoir cru qu'ils visionnaient par erreur le film à petit budget de la semaine.

L'épisode portait soi-disant sur les défis que représente la gestion des problèmes de santé mentale dans les Services correctionnels. Au lieu de cela, on a présenté aux auditeurs une suite incohérente de rumeurs, d'insinuations, de légendes urbaines et d'effets spéciaux dignes d'un film d'horreur de série B.

UCCO-SACC-CSN reconnaît le préjudice que l'émission a pu causer au moral et à la réputation de ses membres

qui travaillent dans divers établissements du pays, mais surtout au Centre psychiatrique régional de Saskatoon. Le syndicat soutient le professionnalisme de ses membres et étudie divers moyens de mettre les choses au point.

En fait, le reportage de The Fifth Estate est une tragédie. Il ne s'agit pas seulement d'une occasion ratée d'engager une discussion honnête sur la façon de traiter les détenus les plus difficiles du système carcéral du Canada. L'émission a

Plutôt que de recevoir de la reconnaissance et de la compréhension pour le travail impossible qu'ils accomplissent, nos membres ont été jugés et déclarés coupables devant un tribunal bidon à la radiotélévision publique nationale du Canada.

Il va presque sans dire que la CBC a complètement déformé les motifs pour lesquels elle voulait interviewer des représentants de UCCO-SACC-CSN.

L'été dernier, le président national Pierre Mallette et le président régional des Prairies Kevin Grabowsky ont accepté une demande d'entrevue de l'animatrice Hana Gartner au sujet des problèmes relatifs à la santé mentale

au SCC. Hana Gartner n'a jamais mentionné d'allégations vagues et non corroborées de torture, de voies de fait ou d'intimidation. Elle leur a dit qu'elle voulait discuter de solutions possibles aux difficultés de gestion de ces détenus, et elle leur a promis de respecter la condition posée par le syndicat de ne pas aborder les faits particuliers relatifs à la détenue Ashley Smith, considérant la poursuite intentée contre nos membres par la famille Smith. Ni les

raisons données pour l'en-

Watch Full Documentary

ORIGINAL BROADCAST DATE: FRIDAY, NOVEMBER 12, 2010

Behind the Wall

Abuse and cover-up behind our prison walls. Stories from the people who saw it everyday.

Hana Gartner, du site web de The Fifth Estate

aussi fait des dommages à la réputation des personnes qui font de leur mieux pour gérer ces détenus d'une manière humaine et sécuritaire à chaque heure de chaque jour en supportant les innombrables insultes que les délinquants souffrant de troubles mentaux sont capables de proférer.

trevue ou la promesse de ne pas discuter du cas Ashley Smith ont été respectées lors de l'entrevue devant caméra qui a duré deux heures.

L'émission a fait état d'un préjugé extraordinaire contre le syndicat et les agents correctionnels qui s'est manifesté à répétition, notamment avec l'utilisation répétée par madame Gartner du terme désuet « gardien de prison », sur un ton péjoratif, par sa façon de présenter Pierre Mallette et Kevin Grabowsky comme des « ex-gardiens » de manière à affaiblir leur crédibilité, malgré le fait qu'ils occupent toujours des emplois d'agents correctionnels au sein du SCC, et, par-dessus tout, par la désignation de « patrons de syndicat » qu'elle leur a réservée – comme s'ils étaient des hommes de main de Jimmy Hoffa.

Et la CBC a véhiculé plusieurs autres préjugés, de l'utilisation d'éclairage destiné à donner aux représentants du syndicat un air menaçant, à l'illustration de leurs déclarations par des plans de nuit effrayants du CPR accompagnés d'une bande sonore cauchemardesque évoquant fantômes et gnomes. Si le préjudice causé et les questions en cause n'étaient pas aussi graves, l'épisode aurait pu être considéré comme une simple tentative de réaliser une satire.

La déclaration préliminaire de madame Gartner, selon laquelle Ashley Smith est morte alors que « sept gardiens étaient à l'extérieur de sa cellule et ne faisaient rien pour la sauver » est un mensonge qui a été réfuté même par les portions soigneusement choisies du vidéo de l'incident diffusé plus tard dans l'épisode. Des agents correctionnels du CPR et d'autres établissements du pays ont à plusieurs reprises sauvé la vie d'Ashley Smith.

Et c'est là la folie que The Fifth Estate contribue à perpétuer. Les agents correctionnels sont décrits comme des brutes, alors qu'ils entrent dans une cellule pour enlever une ligature du cou d'une détenue qui les griffe, crache sur eux et les frappe, ou leur lance de l'urine et des matières fécales à la figure. Les agents sont condamnés par The Fifth Estate, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et divers groupes de pression pour avoir tenté de se protéger en utilisant des techniques de sécurité approuvées pour sauver la vie de ces détenus.

Et lorsqu'une détenue meurt après avoir tenté des centaines de fois de s'étrangler au point de perdre connaissance? Eh bien, ce doit être la faute des agents correctionnels qui ont fait de leur mieux pour la sauver tout en essayant de respecter les politiques de gestion mises en place pour répondre aux critiques du BEC, des groupes de pression et des médias qui se donnent le rôle de chiens de garde, comme The Fifth Estate.

Hana Gartner accorde beaucoup de temps à des déclarations non étayées, comme celle formulée par une extravailleuse sociale qui aurait « entendu parler de cas [d'intimidation par des agents correctionnels] au cours des années. » Bien entendu, elle n'a pas été personnellement témoin de ces mauvais traitements et n'a pas de preuve, et on ne lui en a pas demandé non plus.

Quand l'ex-infirmière Bonnie Bracken raconte l'histoire d'un détenu qui aurait été frappé dans les parties génitales par une agente correctionnelle au CPR, elle est incapable de citer de nom, de date ou de motifs pour lesquels elle n'a pas rapporté cet acte criminel grave, ce qu'elle aurait pu faire anonymement et qui aurait facilement pu être prouvé parce que toutes les interventions sont filmées sur vidéo.

D'autres personnes interviewées ont eu tout loisir de faire des affirmations non contestées. L'enquête de Janet Sue Hamilton sur une soi-disant agression par un surveillant correctionnel est traitée comme un fait prouvé, bien qu'un tribunal de Saskatchewan ait jugé que les allégations ne pesaient pas lourd. Madame Gartner ne précise pas non plus que l'hostilité de Janet Sue Hamilton envers les agents correctionnels pourrait découler du fait qu'elle a perdu son emploi à l'établissement d'Edmonton après que le syndicat et des agents correctionnels aient dénoncé dans un rapport ses nombreuses lacunes à titre de directrice.

Au lieu de cela, madame Gartner prend une voix dure et bourrue pour déclarer : « On ne dénonce pas un gardien. »

De terrifiantes allusions à des « ajustements d'attitude dans le stationnement » ont contribué à justifier l'entrevue téléphonique avec l'ex-infirmière du CPR Cindee Tzerchewski, qui a dit craindre pour sa vie parce que des agents correctionnels voulaient se venger de son témoignage contre le surveillant correctionnel John Tarala. Cindee Tzerchewski a dit à madame Gartner qu'elle avait reçu des appels téléphoniques menaçants, qu'on avait crevé ses pneus et qu'on lui avait envoyé un courriel illustrant l'explosion d'une bombe et signé « les employés du CPR ».

La plupart des journalistes auraient tenté d'obtenir ne serait-ce qu'une once de détail susceptible de corroborer d'aussi graves allégations de comportement criminel. Il y a sûrement des registres d'appels, un rapport de police ou même une facture pour de nouveaux pneus? Pourquoi The Fifth Estate n'a-t-il pas montré à l'écran le courriel avec l'explosion de bombe? Poser ces questions, c'est, peut-être, une manière d'y répondre.

Finalement, madame Gartner n'avait qu'à chercher dans la base de données de la CBC si elle voulait comprendre pourquoi John Tarala a été exonéré de l'accusation d'avoir agressé Ashley Smith. Selon le reportage qu'on trouve sur le site Web de la CBC, « Le juge du procès Barry Singer a dit que le témoignage de l'infirmière n'était pas crédible. » En effet, d'après le témoignage d'un autre infirmier du CPR entendu au procès, Cindee Tzerchewski lui aurait dit que l'intervention de Tarala auprès d'Ashley Smith était son « billet gagnant » pour un transfert toutes dépenses payées hors de l'établissement.

Il est étrange que ces déclarations n'aient pas été dignes de mention dans une émission d'une heure réalisée par l'équipe d'enquête la plus prestigieuse de la CBC. Au lieu de cela, dit Gartner, « La preuve était limpide » – alors qu'elle était tout sauf ça.